

Demande d'adhésion à l'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA)

Distribution :

- Section
- Secrétariat central UPSA

(prière d'agrafer ici une photo de l'entreprise)

Demande d'admission

1. Critères minima

Les critères minima suivants doivent être remplis pour pouvoir être admis dans l'Union professionnelle suisse de l'automobile :

Une plaque U doit exister

L'apparence générale de l'entreprise doit être positive (cf. page 4)

Les dispositions d'une CCT éventuellement existante dans la section doivent être acceptées par l'entreprise

Pour autant qu'un enregistrement au registre du commerce est juridiquement autorisé, l'entreprise doit être enregistrée au registre du commerce, ou bien prouver qu'une demande d'enregistrement a été déposée (extrait)

2. Demande d'admission

2.1 Identité

Nom de l'entreprise (selon RC)

Direction

Rue

Propriétaire

Case postale

Personne de contact

NPA / Lieu

Adresse Internet entreprise

Téléphone

Courriel

Fax

2.2 Forme de l'entreprise			
Type de véhicule	Véhicules légers	Véhicules utilitaires légers	Véhicules utilitaires lourds
Concession(s)		Atelier indépendant	Concept d'atelier
Marque(s)			
Contrat commercial + Service	Contrat d'atelier	Contrat de pièces détachées	
Concessionnaire principal			Autres
Sous-traitant/Agent			
Autres			



(cette page doit être complétée par un représentant de l'UPSA)

Décision d'admission de la section

1. Identité

1.1 Apparence

Les éléments principaux d'une entreprise automobile sont donnés :

Domaines de services

Commerce d'automobiles

Evaluation : des installations et de l'organisation (sécurité au travail), propreté et rangement, conscience écologique (élimination), parkings pour les clients, réception pour les clients, etc.

Evaluation générale :

1.2 Décision de la section quant à l'admission

L'entreprise a été visitée par : _____ le _____

Requête à l'adresse du Comité de section :

Décision du Comité :

Décision communiquée le :

Date :

Signature :